



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes et chiropracteurs

Question écrite n° 76404

## Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les souhaits exprimés par les ostéopathes et les chiropracteurs quant à leur statut et leur formation. En effet, eu égard aux éléments portés à sa connaissance, et bien que l'action du Gouvernement ait contribué à éclaircir le nouveau paysage de soins, il semble que ce dernier nécessite que les intéressés bénéficient d'un véritable statut professionnel, d'une formation encadrée et validée, d'une régulation de leur exercice dans le cadre de règles de pratiques contrôlables. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76404

**Rubrique :** Médecines parallèles

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 2010, page 4176

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)